

## JURIDIQUE

La relation des coopératives d'activité et d'emploi avec les organisations syndicales de salariés n'est pas nouvelle. Depuis sa création, l'UES a accueilli au sein de son comité de pilotage les deux plus importantes d'entre elles, elles y sont encore présentes aujourd'hui. Au-delà des relations nouées autour du but poursuivi par l'UES, il fallait bien que se concrétise la construction commune dans la manière d'agir et de vivre la CAE au quotidien.

L'accord du 23 novembre 2005 apporte plusieurs résultats :

→ Il place l'UES au niveau le plus élevé de la négociation collective, le niveau interprofessionnel : c'est dire que les syndicats ont compris la diversité des activités des CAE et dans

les CAE, qu'ils reconnaissent bien comme actrices de l'Economie Sociale.

→ Il démontre la volonté des membres du réseau de mettre en oeuvre au quotidien les valeurs que beaucoup prétendent pratiquer... en paroles.

→ Il ouvre la voie aux progrès et aux innovations présentes au sein du réseau, que nous pourrions désormais initier en parfait accord avec les entrepreneurs salariés.

Cet accord se présente à vous comme un vœu et une promesse :

Vœu que le développement des CAE soit aussi le développement d'une nouvelle forme d'entreprise coopérative, promesse que 2006 sera une année riche en améliorations du Réseau comme des CAE membres.

JPA



## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Aujourd'hui, Coopérer pour entreprendre poursuit son développement par la mise en place concrète de structures territoriales. Celles-ci vont relayer une partie des missions de la tête de réseau par le biais des



Coopératives d'Activités et d'Emploi présentes sur les territoires, que ce soit la mise en réseau des entrepreneurs-salariés, l'organisation de séminaires, la promotion du concept auprès des différents partenaires et collectivités locales ou les actions d'essaimage de nouvelles CAE thématiques ou généralistes.

Par ailleurs, au regard des résultats 2005 on observe que les CAE de notre réseau contribuent à l'enrichissement des bassins économiques de leur lieu d'implantation. En effet elles ont reversé plus de 3 200 000 € de taxe sur la valeur ajoutée, sans compter la contribution aux différentes assiettes des charges patronales et sociales.

Par conséquent, notre ambition est à présent de porter nos débats et nos réflexions à l'échelle de l'Europe. C'est ce qui nous amène à organiser un séminaire les 7 et 8 décembre prochains, au sein du Parlement européen à Bruxelles. Nous y inviterons des partenaires européens, y compris ceux issus des derniers pays entrés dans l'UE, proches de notre démarche conjuguant la création de nouvelles formes d'emploi par la création d'activités à une dynamique d'entrepreneuriat collectif. Le développement souhaité ne pourra se consolider sans une véritable alliance à trouver avec les partenaires sociaux ainsi que nos représentants politiques nationaux et européens. Si, en 2005, nous avons accompagné plus de 2700 créateurs, notre enjeu est bien de multiplier ce nombre par trois en dépassant nos frontières. Une projection qui devrait être possible du fait de la mutation de nos différentes sociétés vers de nouvelles réponses à l'emploi face à la précarité et du désir d'une partie croissante de la population européenne d'entreprendre autrement au sein du mouvement coopératif.

Nabil M'RAD  
Président

## FORMATION DES DIRIGEANTS DE COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI AU CNAM

« Déjà 4 regroupements passés dans le cadre de la formation CNAM / UES de Dirigeant de Coopérative d'activités et d'emploi, et malgré la charge de travail du quotidien et les travaux requis par celle-ci, toujours autant de plaisir à se retrouver toutes les 6 semaines à Paris pour notre groupe de 10 participants.

Des périodes riches d'échanges et de partage, riches d'enseignement et de contenu par la qualité de nos intervenants et enrichi

pour l'instant d'une visite dans l'un des temples de la Coopération au Familistère de Guise. Une vraie découverte pleine de sens et d'admiration pour une expérience en capacité de nous inspirer encore aujourd'hui. Une grande impatience de découvrir d'autres horizons coopératifs avec le Queyras en octo-



bre prochain.

Les prochaines étapes s'annoncent chargées bien sûr mais seront sans nul doute utiles et pertinentes dans notre parcours de Dirigeant. Souhaitons longue vie à cette formation pour qu'elle devienne la référence du réseau dans sa recherche de qualification de ses permanents et qu'elle s'ouvre demain à d'autres publics\* pour constituer un vivier de ressources humaines au bénéfice

de toutes les CAE.

Alain Bouchon, Gérant  
(Acea-Scop à Châtellerault - 05 49 23 50 81)

\*3e promotion prévue en octobre prochain... Pour toute inscription, vous pouvez d'ores et déjà vous rapprocher de Laurent Prieur, chargé de mission à l'UES, en charge de la gestion de la formation aux côtés d'Elisabeth Bost (01 42 63 47 71 - l.prieur@cooperer.coop - e.bost@cooperer.coop)



### Coopérer pour entreprendre :

37 rue Jean Leclair - 75017 PARIS  
Tél. : 33 (0)1 42 63 47 71  
Fax : 33 (0)1 42 63 48 15  
Site Web : <http://www.cooperer.coop>  
Email : [info@cooperer.coop](mailto:info@cooperer.coop)

### Rédacteur en Chef :

Nabil M'Rad

### Secrétaire de rédaction :

Marie-Pierre Delattre

### Rédacteurs :

Elisabeth Bost  
Jean-Pierre Azaïs  
Alain Bouchon  
François Hallé  
Daniel Seidenbinder  
Stéphane Bossuet  
Florence Armadeil-Pique  
Jean-Michel Volmar  
Marie Laurence Noël  
Laurent Prieur

### Impression :

GECYS  
8 bd Poissonnière - 75009 PARIS  
Tél. : 33 (0)1 48 01 02 15

### Mise en page :

Baz Graphism  
Site Web : <http://www.baz-graphism.fr>  
Email : [contact@baz-graphism.fr](mailto:contact@baz-graphism.fr)

**J**e suis une entrepreneure salariée de Coopaname depuis 1 an 1/2 en tant que rédactrice et éditrice. Parallèlement j'ai repris mon premier métier, professeur de français, en donnant quelques heures de soutien scolaire. Dans le cadre de cette activité, je suis salariée de plusieurs organismes de soutien scolaire type Anacours, Acadomia ou les cours Legendre.

Je préférerais largement facturer mes cours via Coopaname mais, au jour d'aujourd'hui, c'est totalement impossible.

Pourquoi ?

Parce que ce type d'organisme propose aux parents des élèves une réduction d'impôt de 50 % qui fait qu'ils sont beaucoup plus compétitifs. Prenons un exemple : si une heure de cours de français coûte aux parents 30 €, après réduction d'impôt, elle ne leur coûtera que 15 €. ET 15 € représente justement la somme que ces organismes paient aux enseignants.

En passant par Coopaname, il me faudrait facturer 30 € l'heure pour être payée 15 €. Tant que je ne pourrai pas proposer aux parents cette réduction d'impôt, aucun parent n'acceptera de payer 30 € alors qu'il paierait 15 € dans un des organismes précédemment cités.

Être dans une CAE services à la personne me permettrait donc d'être compétitive dans le secteur du soutien scolaire qui expose depuis quelques années. Il me permettrait de tout passer par Coopaname et donc de développer mon activité justement liée aux services à la personne

**T**hierry DEGROOTE a une formation d'ingénieur généraliste (HEI, option génie industriel). Ses expériences professionnelles, notamment dans l'installation et l'administration de systèmes, l'orientent vers l'informatique et lui permettent de se positionner comme spécialiste dans son domaine.

Thierry DEGROOTE, entrepreneur salarié à Graines d'Affaires depuis fin 2005, propose une activité de dépannage informatique urgent, administration système et réseaux, messagerie, internet. Sa clientèle est composée de particuliers et de professionnels (TPE/PME). Son chiffre d'affaires est en évolution, mais il cherche aujourd'hui à élargir son portefeuille de clientèle. Il avait envisagé de créer deux sociétés pour pouvoir bénéficier des avantages liés aux services à la personne mais il préfère rester dans la coopérative si elle lui permet de pouvoir bénéficier de ce cadre légal.

Thierry Degroote  
03 20 98 83 24/ 06 66 58 71 83  
thierry.degroote@microclear.fr



## 1. OBJET :

Le présent document a une double vocation :

→ Il s'agit d'abord d'un document interne au réseau « Coopérer Pour Entreprendre » destiné aux initiateurs de projets dans le secteur des SAP. Il a pour but de fixer les engagements, les principes, les valeurs qu'ambitionne de poursuivre le réseau pour à la fois appréhender les SAP comme une filière économique à part entière tout en proposant une démarche originale visant l'autonomie individuelle par le biais d'un accompagnement collectif.

→ Il s'agit aussi d'un texte destiné à l'ensemble des partenaires institutionnels, financiers et opérationnels. A cette fin le texte doit permettre aux partenaires d'appréhender les spécificités en matière de développement de SAP par rapport aux formes classiques d'organisation soit notamment :

- les structures de l'économie sociale et plus particulièrement les associations loi 1901,
- les entreprises de capitaux (SA ou SARL).

Eu égard à l'offre existante, notre ambition n'est pas de remettre en cause les formes classiques d'organisation indispensables pour répondre aux besoins croissants dans ce domaine, mais plutôt d'offrir une alternative « sécurisante » à l'entrepreneuriat individuel.

## 2. CONTEXTE :

Le plan de cohésion sociale lancé par le gouvernement, le 30 juin 2004, ambitionne de développer massivement les services à la personne sur le territoire national. Cette politique a été également amplifiée par la promulgation de la loi du 26 juillet 2005 qui définit clairement l'ensemble des activités relevant de ce secteur et des spécificités fiscales et sociales s'y rapportant.

En vue de développer l'offre de services, l'État compte sur différents types d'acteurs quels que soient leurs origines ou leurs statuts : établissement public, entreprise privée, structure issue du champ de l'économie sociale, et même sur l'entrepreneuriat individuel. Il est vrai que l'ampleur de la demande à satisfaire dans ce domaine ouvre des perspectives pour des porteurs de projet individuels qui souhaitent créer leur propre emploi.

Pour autant, le développement de l'entrepreneuriat individuel dans ce secteur se confronte à de nombreuses questions et difficultés, notamment :

→ adaptation des outils d'accompagnement à la création d'activités qui doit prendre en compte la complexité de ce secteur (agrément simple et qualité, formation, adaptation à la demande,...) qui ne peut être réduit à sa dimension de service marchand,

→ évaluation, en amont et en aval de la création, des compétences de porteurs de projet en rapport avec l'activité projetée,

→ mise en œuvre de formations adaptées dans une perspective de professionnalisation donc d'optimisation de la qualité des services,

→ prise en charge du « back office » lourd, eu regard à une clientèle diffuse et aux obligations administratives et fiscales (facturation, attestation annuelle...),

→ pour les services relevant de l'agrément qualité, nécessité d'un espace d'échange et de régulation permettant de poursuivre et d'améliorer la prise en charge relationnelle des publics fragiles (personnes âgées, handicapées...),

→ obligation de mettre en œuvre une démarche garantissant le respect des droits des usagers définis dans la loi du 2 janvier 2002.

C'est pour ces raisons qu'il est opportun d'imaginer des solutions nouvelles d'accompagnement d'encadrement et de développement de l'entrepreneuriat individuel dans le champ des services à la personne. Les Coopératives d'Activités et d'Emploi® regroupées au sein de l'Union d'Economie Sociale « Coopérer Pour Entreprendre », constituent un outil adapté pour plusieurs raisons :

→ un accompagnement basé sur l'évaluation puis la valorisation des compétences requises,

→ la mise en place d'une démarche qualité dans un cadre collectif,

→ et la mutualisation du « back office » permettant une offre de services sécurisant pour ses bénéficiaires.

Dans cette optique, les Coopératives d'Activités et d'Emploi® offrent un cadre pertinent pour accompagner les initiatives individuelles, tout en offrant un encadrement collectif sécurisant pour les pouvoirs publics et les bénéficiaires. Par ailleurs les CAE(s) facilitent la pérennisation des emplois créés.

## 3. DIFFÉRENTES FORMES POSSIBLES DE DÉVELOPPEMENT DES CAE(S) DANS LE SECTEUR DES SERVICES AUX PERSONNES :

Le développement de l'offre de service au sein des CAE®(s) peut s'effectuer sous différentes formes. En



**JOËLLE VIVET**  
23/10/2006



La coopérative d'activités et d'emploi permet à Joëlle de lancer une activité de service à la personne, qui demande un certain temps pour se constituer une clientèle suffisante.

Le principe de la coopérative lui permet d'exercer en parallèle une activité de ménage, lui apportant un complément de salaire.

L'intérêt de la coopérative est pour elle multiple :

- prise en charge de l'aspect comptable-administratif, elle peut ainsi se consacrer à son activité propre et se reposer sur des personnes compétentes : elles sent très sécurisée
- avoir une activité en parallèle, lui apportant un complément de salaire
- partager avec d'autres entrepreneurs son expérience, les difficultés rencontrées, faire parti d'une équipe qui se soutient, qui ouvre l'esprit et empêche tout isolement, dimension essentielle pour mener à bien un projet !

Actuellement, le régime de la coopérative d'activités et d'emploi généraliste impose d'appliquer une TVA à 19,6%, ce qui pénalise étant donné que les clients sont des particuliers et ne récupèrent la TVA.

La coopérative Service à la personne révèle 2 avantages majeurs :

- abaisser la TVA à 5%
  - permettre de recevoir le CESU
- Toutes les conditions seraient donc réunies pour Joëlle VIVET : dimension collective + fiscalité optimisée.

effet, les projets dans ce secteur sont fortement conditionnés par les dynamiques territoriales à l'œuvre. Chaque territoire est particulier et les Coopératives d'Activités et d'Emploi® peuvent donc tenir compte du contexte local pour adapter les projets.

Quelques exemples illustrent ces diversités de situation :

→ Une CAE dédiée aux SAP fonctionne de manière complémentaire à l'ensemble des CAE(s) généralistes d'un territoire. L'accompagnement des porteurs de projet est réparti entre la Cae généraliste qui continue à accompagner au métier d'entrepreneur alors que la CAE dédiée aux SAP se charge de la partie administrative, de la professionnalisation et de la démarche qualité spécifique au secteur des SAP.

→ Un projet de création d'une CAE dédiée envisage de fonctionner en réseau avec des structures associatives de type association intermédiaire en vue de proposer une voie possible de professionnalisation des personnes déjà expérimentées.

→ Une autre initiative vise à créer une coopérative d'emploi avec une période de coopérative d'activité uniquement pour le lancement du projet. Par ailleurs ce projet prévoit de mutualiser des ressources financières visant à renforcer l'accessibilité des services au plus grand nombre (dans une perspective de solvabilisation).

**4. LES SPÉCIFICITÉS DE L'APPROCHE DE L'UNION D'ECONOMIE SOCIALE « COOPÉRER POUR ENTREPRENDRE » EN MATIÈRE DE SERVICES AUX PERSONNES AU TRAVERS DE HUIT PRINCIPES :** L'offre d'un service de qualité n'est pas l'unique objectif des CAE(s). Dans une CAE, l'activité en tant que telle est aussi appréhendée comme un moyen au service de l'épanouissement personnel et professionnel de son initiateur.

Dans une CAE, les porteurs de projet relèvent du statut de salarié avec une démarche entrepreneuriale. Dans une CAE dédiée aux services aux personnes, l'organisation peut donner lieu à un niveau plus important que dans une CAE généraliste de service mutualisé (front et back office). Pour autant même si cette organisation collective garantit la qualité des services rendus aux usagers (bénéficiaire/clients), elle ne doit pas s'apparenter à une quelconque forme d'encadrement de salarié au détriment du respect de l'indispensable autonomie des entrepreneurs.

La pluriactivité qu'offre l'ensemble du champ des SAP sera privilégiée comme un moyen d'augmenter la qualification mais aussi pour atténuer la pénibilité du travail.

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi® se reconnaissent dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire et à ce titre s'efforceront de trouver des solutions nouvelles au problème de l'accessibilité des services prestés au plus grand nombre (par le biais d'une hybridation des ressources du marché, de la redistribution et aussi des ressources volontaires et non monétaires).

L'accompagnement collectif et individuel mis en œuvre s) dédiés aux SAP en vue de satisfaire les deux objectifs suivants :

- permettre à l'ensemble des salariés entrepreneurs d'appréhender l'organisation administrative et financière afin de minimiser les risques de dérive d'installation de ces derniers dans une relation subordonnée ;
- favoriser l'expression par les salariés des besoins observés auprès des usagers dans la perspective d'élargir l'adaptation de l'offre de service en fonction de la demande. Il s'agit là d'offrir un cadre favorable de co-construction de l'offre et de la demande.

L'ensemble des initiatives prises dans le domaine des services aux personnes au sein de l'Union d'Economie Sociale « Coopérer pour Entreprendre » donnera lieu à un important effort de capitalisation dans une perspective d'expérimentation qui débouchera sur une labellisation. Dans ce cadre CPE poursuivra son rapprochement des partenaires sociaux qui seront associés au suivi de l'expérimentation.

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi® dédiées aux services aux personnes peuvent contribuer à compléter l'offre existante plutôt que de se positionner dans une logique de concurrence. Dans cette optique le réseau « Coopérer pour Entreprendre » souhaite accentuer son rôle en faveur des différentes formes de phénomène d'exclusion territoriale en s'efforçant de développer de nouveaux services sur les territoires les moins attractifs pour le secteur marchand classique notamment :

- certaines zones rurales insuffisamment densifiées en population et donc peu rentables dans une logique d'économie de marché ;
- de nombreuses zones urbaines connues pour leur faible niveau d'offre de service.

L'ensemble de l'offre développée par le réseau « Coopérer Pour Entreprendre » dans le secteur des services aux personnes s'effectuera dans le cadre de société coopérative de production qui de part leurs spécificités sont des entreprises durables (structure financière sans cesse renforcée par le biais des réserves impartageables et par une gouvernance garantissant aux salariés la majorité des voix).

**D**émarrer mon activité de repassage à domicile au sein de la coopérative d'activités et d'emploi est pour moi une sécurité. Je peux me consacrer à mon métier et me reposer sur des personnes compétentes pour les aspects comptables et administratifs, ce que je ne maîtrise pas du tout.

Ce système me permet d'avoir une activité complémentaire en attendant de pérenniser mon activité.

Au-delà de ça, la dynamique collective de la coopérative est pour moi essentielle. Je peux partager avec d'autres mon expérience, les difficultés rencontrées. Je fais parti d'une équipe qui se soutient et ça, c'est très important !

Echanger ses expériences avec d'autres entrepreneurs apporte une véritable ouverture d'esprit, empêche tout isolement.

On se sent plus fort en groupe et on a pas envie d'en partir...

**Joëlle VIVET, entrepreneure-salariée à Energies Alternatives, Activité : repassage à domicile**

# CAE "SERVICES AUX PERSONNES" (S.A.P)

## DAVID LOBRY

David Lobry est interprète Français- Langue des signes dans un institut spécialisé.

Les interprètes diplômés et expérimentés ne courent pas les rues ...alors David est très souvent interpellé pour des missions en dehors de son travail ; comment y répondre sans arrêter du jour au lendemain un emploi fixe ?

La coopérative d'activité et d'emplois GrandsEnsemble apparaît comme une solution ; depuis le mois d'août dernier David tente de développer son activité auprès des entreprises et même auprès d'institutions publics.

Le problème est maintenant de répondre à une demande importante des particuliers ... encore faut-il que ces derniers puissent prendre en charge le coût de la prestation.

**Peux tu rapidement expliquer ton activité ?** L'interprète transmet fidèlement le message dans son intégralité avec la plus grande impartialité. Il doit respecter une totale fidélité du vouloir dire de l'auteur, et restituer l'impression que celui-ci veut produire sur son destinataire.

Il doit également respecter le secret professionnel de ce qu'il est amené à interpréter, afin de garder la confiance des personnes en présence.

Une interprétation de qualité requiert des compétences professionnelles que seule une formation de haut niveau peut garantir et que des utilisateurs sont en droit d'attendre (maîtrise des techniques interprétatives, parfaite connaissance des langues de travail et bonne culture générale).

Les spécificités de l'interprétation pour sourds sont surtout le fait :  
→ du confrontation d'une langue à caractère vocal à une langue à caractère gestuel

→ d'un décalage de volume lexical entre une langue minoritaire la LSF admise relativement récemment et une langue majoritaire le français, surtout dans des domaines de haute spécificité

**Quel est pour toi l'intérêt de développer ton activité au sein d'une CAE ?**

Une coopérative d'activité et d'emploi peut me permettre d'être plus autonome dans l'exercice de mon activité, sans être laissé seul, dans les démarches de démarrage et de lancement.

Cela permet un suivi, et un accompagnement qui, progressivement, me permettront de développer au mieux mon activité.

**Dans quelles situations les personnes sourdes peuvent avoir besoin de recourir directement à tes services ?** Les besoins en interprétation pour sourds ont considérablement évolué depuis que cette activité s'est professionnalisée :

→ multiplication des demandes en milieu judiciaire (ex : audition au tribunal, plainte au commissariat,...) ou médical (La personne sourde a besoin autant qu'une autre personne de connaître complètement son état de santé, l'évolution d'une maladie, le traitement précis à suivre...)

→ augmentation en interprétation de liaison auprès des particulier (des parents sourds lors d'une rencontre avec le professeur de leur enfant, un jeune couple dans les démarches de reconstruction de leur maison, lors d'entretiens avec l'architecte, ...)

→ demande croissante en interprétation de conférence (congrès, séminaires, cours à l'université, stages, discours politiques, voyages culturels...)

**Quel est pour toi l'intérêt du statut coopératif ?** Le fait d'être un entrepreneur, dans une coopérative présente de nombreux avantages, notamment dans celui de savoir qu'il existe un réseau présent, sur lequel on peut s'appuyer, et qui sont disponible quand on est en recherche de conseils ou de solutions pour concrétiser son activité.

Le statut coopératif peut me permettre aussi de mieux cibler quel financements chercher, et comment élaborer les démarches qui permettront à mon activité d'être pleinement accessible aux personnes sourdes, et afin que le service proposé reste toujours professionnel et de qualité.

Au sein de la coopérative Appuy Créateurs je développe une activité de Service à domicile :

- Conseil en achat de matériel informatique, {
- Conseil en utilisation de logiciels,
- Création de support communication.

Le fait d'intégrer Appuy Créateurs m'a permis :

- D'avoir un statut de salarié
- De me concentrer sur mon activité car la coopérative prend en charge les problèmes administratifs et comptables
- De tester mon marché
- De pouvoir partager mon expérience avec d'autres entrepreneurs
- De ne pas être isolé et d'avoir une structure sur laquelle je m'appuie

Cela fait maintenant plus d'un an que je suis salarié, mes clients sont des

particuliers et des professionnels.

Ce que j'attends de la coopérative c'est qu'elle me donne les moyens d'être compétitif par rapport au marché.

Actuellement le Chèque Emploi Service Universel applique un taux de TVA de 5.5% et une réduction d'impôt pouvant atteindre la moitié des sommes versées, quand moi je facture ma clientèle de particuliers avec un taux de TVA de 19,6% au sein de la coopérative !

Mon choix est de vouloir rester dans la coopérative par rapport aux différents avantages qu'elle me procure mais également de pouvoir continuer à développer mon activité auprès des particuliers pour cela je compte fortement sur la création d'une Coopérative dédiée aux services à la personne.



M. Veissaire Thierry

(Tél.: 06 64 88 09 37 - phoenix963@tiscali.fr - http://meoniesi.perso.cegetel.net)